

JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE

LE CHAT NOIR

NUMERO 10, NOUVELLE SERIE

0,75 €   Mars 2006

AUBIN EXPULSE !

L'Etat a frappé ! Il cherchait des étrangers à expulser responsables de la violence des banlieues en novembre 2005. A ce jour, il a trouvé sur tout le territoire français un malien, puis un béninois étudiant à Reims. Il devrait réussir ainsi à expulser quelques étrangers… sur plus de 1 300 condamnés et 3 fois plus d'interpellés. Minable opération politicienne !

Rappelons brièvement les faits : Aubin a été condamné, en comparution immédiate, le 14 novembre, à deux mois de prison dont 15 jours fermes pour avoir soi-disant brûlé 2 poubelles alors qu'il faisait tout pour limiter ces feux. Mal conseillé, isolé au moment de son procès, il n'a pas fait appel et sa condamnation est devenue ainsi définitive. A sa sortie de prison, la Préfecture de la Marne lui a notifié le refus de son renouvellement de carte de séjour, une invitation à quitter le territoire, puis, le 19 janvier 2006, un arrêté de reconduite à la frontière. Cet arrêté était contesté devant le tribunal administratif de Chalons en Champagne le 14 février.

Toute cette affaire n'a eu de juridique que l'apparence et traitée au plus haut niveau départemental aux ordres du Ministère de l'Intérieur :

- Le mémoire de la Préfecture a été signé par le Préfet lui-même alors que d'ordinaire il est signé par son secrétaire général ou son "directeur des libertés publiques". A noter que dans bien des cas, le préfet délègue toujours tout ce qui concerne la législation des étrangers dont il ignore bien souvent le détail des lois/Décrets/jurisprudence….
- Le secrétaire Général de la préfecture (lui-même Préfet) très à l'aise dans ce type de situation a pris la traditionnelle place de la responsable du service des étrangers au tribunal administratif, qui est loin d'être efficace oralement.
- Le Président de ce Tribunal s'est adjugé d'autorité cette audience alors qu'elle aurait pu être traitée par n'importe quel autre juge délégué. D'habitude, les juges, président ou délégués, ne choisissent pas les cas à traiter. Là, ce Président, s'est choisi cette affaire avant que l'avocat d'Aubin envoie son recours. Il a même fixé l'audience d'avance (dans les vacances scolaires) 10 jours après alors que d'habitude, ce type d'affaire est traitée dans les 48 heures.

Dessin de Radiguet (L'Assiette au Beurre)

Dans son mémoire en défense, le Préfet (puisque c'est lui qui a signé) indique que l'arrêté de reconduite à la frontière est "*lui-même intervenu dans un contexte bien particulier, celui des* **violences urbaines** (mis en gras dans ce texte) *qui ont eu lieu, un peu partout en France, à l'automne 2005. L'ampleur de ces violences a d'ailleurs conduit le gouvernement à décréter l'état d'urgence, par décret du 8 novembre 2005 (production n°10 c'est à dire document joint), avec effet à compter du 9 novembre 2005, … Or M. ….. a été interpellé*

Dans ce numéro :

Supplément à Courant alternatif, n° 157, Mars 2006

Commission paritaire : 0610 G 88750

Pour les seules obligations légales
Dir. Publication : Nathalie Federico

Imprimé par nos soins

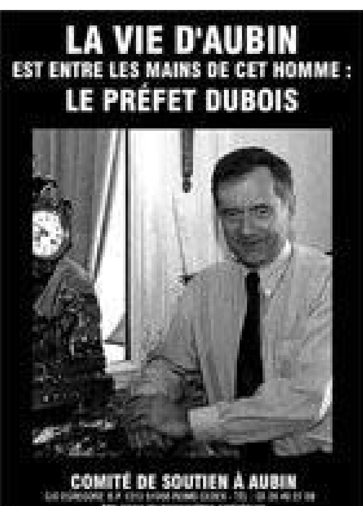
Correspondance : Egrégore, BP 1213, 51058 Reims cedex

et placé sous mandat de dépôt le 12 novembre 2005, soit après le décret instituant l'état d'urgence en France".

Lorsque l'avocat d'Aubin a essayé (et finalement réussi) d'évoquer le contexte politique de cette affaire qui explique la condamnation judiciaire pour des faits qui auraient entraîné tout au plus, en temps normal, un Travail d'Intérêt Général ; le Président s'est fendu d'un argument trahissant sa soi-disant neutralité du style : "*Ici on ne fait pas de politique, c'est une affaire exclusivement juridique*". Tout était dit !

La décision finale : L'expulsion d'Aubin était d'avance ficelée ! C'est une décision politique de l'Etat français prise par une paire d'arrivistes du département.

Maintenant si nous avons du mal à accuser le coup de l'expulsion d'Aubin, nous pouvons nous réjouir d'avoir pu mobiliser 250 personnes lors d'une fête de solidarité et plus de 70 personnes au Tribunal Administratif de Chalons en Champagne en pleines vacances scolaires. Du rarement vu sur le département de la Marne (la dernière fois c'était en 1991 lorsque 7 kurdes déboutés du droit d'asile avaient mené une longue grève de la faim dans les locaux de la maison des syndicats de Reims). Cette mobilisation a été le résultat exclusif du travail du comité de soutien qui a toujours respecté les décisions d'Aubin et n'a jamais rien fait sans son accord. Certains regrettent que cette affaire éminemment politique n'ait pas mobilisé tout le sérail rémois de la gauche et son extrême, qu'elle soit politique ou syndicale. D'autres pourront faire remarquer, à juste titre, que seuls ont bougé sur cette affaire les militants et militantes … qui sont (encore) sur le terrain social.



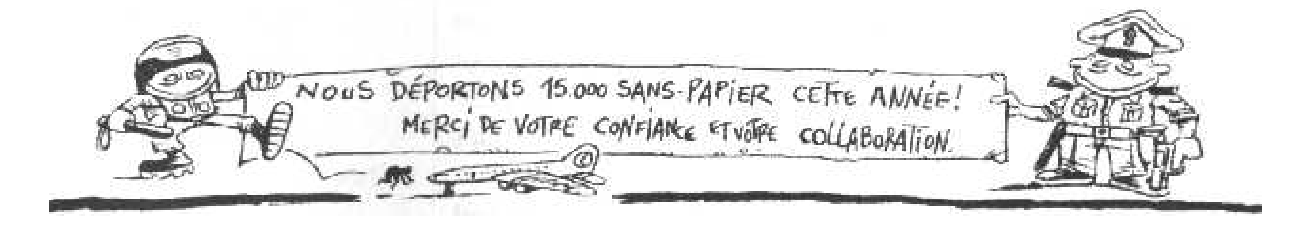
Malgré tout, cette mobilisation a largement dépassé le cadre restreint des militant/e/s rémois/es, sans pour autant réussir à atteindre la masse des étudiants rémois, leurs associations et "son" syndicat UNEF ; Mais là nous touchons à la réalité des luttes et des mobilisations en Champagne-Ardenne car chez nous lorsqu'une petite masse de quelques milliers de personnes ose manifester dans la rue, c'est qu'il y a un mouvement social d'ampleur national.

Dans la période actuelle, sur le terrain des expulsions, le nombre de personnes mobilisées n'est pas forcément un critère pour gagner. Dans beaucoup d'autres villes, la mobilisation de six fois plus de personnes que dans la Marne n'a pas empêché telle ou telle expulsion de sans papiers. Alors que, dans d'autres cas, la mobilisation a permis de gagner du temps voire abouti à une régularisation. L'Etat français a placé la barre très haute et il va falloir être très, très nombreux sur le terrain, pour espérer faire reculer les projets de ce pouvoir.

A ce jour, Aubin est parti car il en a décidé ainsi. Quoiqu'il en soit, le comité de soutien ne lâchera pas l'affaire, que ce soit au niveau juridique (où Aubin a décidé de faire appel au jugement du tribunal administratif et d'engager un recours contre le refus de séjour) qu'au niveau politique où nous essaierons de nous mettre en rapport avec d'autres structures qui luttent contre les expulsions.

Bientôt une brigade anti-clandestins de 9 policiers installée à Reims

Comme vous le savez, Sarkozy veut faire du chiffre. L'immigration, c'est du bétail qu'on choisit, les rejetés doivent être massivement expulsés. Cela a toujours été difficile pour la police d'exécuter massivement les directives de l'Etat français. Pour remédier à cette surcharge de travail, Sarkozy vient de créer une nouvelle unité d'investigation baptisée Brigade Mobile de Recherche (BMR) dont la principale fonction sera de remplir les centres de rétention, des charters, …C'est ainsi que 300 policiers sont en phase de recrutement et seront opérationnels dans les mois qui viennent à travers une bonne dizaine de brigades. Pour la Champagne-Ardenne, ils seront 9 flics basés à Reims…



Modification de la loi CESEDA [1] : La précarisation généralisée comme méthode de gestion

A peine deux ans après la dernière réforme d'ampleur de la législation sur l'immigration, un nouveau projet de loi est dévoilé en ce début d'année. La réforme de 2003 avait déjà fortement durci la législation, rendant la vie impossible pour des milliers d'étrangers et leur famille, remplissant les centres de rétention par son aveugle politique du chiffre.

A lire le nouveau projet de loi sur l'immigration de Nicolas Sarkozy, les étrangers doivent être des gens bien sous tout rapport faute de quoi ils resteront sans papiers. Pour obtenir et conserver leur titre de séjour ils doivent être bien intégrés, bien vus par le maire de leur commune, en bonne entente avec leur conjoint, appréciés par leur patron, disposant d'un bon salaire et d'un grand logement. Un licenciement, une dispute avec le conjoint, des difficultés pour apprendre le français ? Ceci signifie la fin du droit au séjour en France.
Un étranger est renvoyé dans son pays, un autre plus docile prendra sa place pour satisfaire les besoins de l'économie. Que cela contrevienne aux engagements de la France relatifs au respect du droit à la vie familiale des personnes n'est pas un problème. Au contraire c'est même l'objectif affiché : mettre un frein à l'immigration familiale, quels que soient les moyens utilisés.

Des travailleurs jetables

Ce projet évacue l'être humain pour ne voir que de la main d'œuvre et organise l'immigration jetable, sans autre droit que de se taire et de travailler. Il étend très largement le cadre de délivrance des titres de séjour pour les travailleurs. Cette disposition, qui répond à la volonté exprimée depuis plusieurs mois d'une "immigration choisie", constitue en fait un retour de 30 années en arrière. Le séjour légal des étrangers devient totalement dépendant du contrat de travail. Licencié par son patron, l'étranger sera expulsé. Une nouvelle double peine ?
Cette libéralisation du séjour des travailleurs laisse les coudées franches aux employeurs pour sélectionner et exploiter les étrangers "utiles", et pour accélérer les mises en concurrence des hommes, par exemple au sein d'une même entreprise multinationale. Faute de cadre juridique garantissant le maintien des droits sociaux pour les étrangers menacés de licenciement ou victimes d'exploitation et de harcèlement, elle ouvre la voie à l'immigration "kleenex".
Sauf exceptions, la carte de séjour temporaire ne sera délivrée que sur présentation d'un visa de long séjour : l'étranger ne sera donc plus uniquement soumis à la décision du préfet, mais aussi à celle du consulat de France.
Pour les "utiles" ou les "talentueux", ce projet légalise les faveurs. Nouveau gadget de la législation, la carte de séjour "compétences et talents" officialise la vision générale de l'immigration pour ce gouvernement. C'est le "mérite", les "talents" choisis et sélectionnés par l'administration qui donnent droit à séjourner en France, et non plus le fait que sa famille et ses attaches se soient construites dans ce pays. En légalisant le droit pour l'administration de choisir qui elle veut, en fonction de critères volontairement flous, le projet officialise comme règle générale le fait du prince et les faveurs.

Rendre impossible la vie en famille des étrangers et des français conjoints d'étrangers.

Le projet de loi établit à 18 mois, au lieu de 12 actuellement, le délai permettant à un étranger de solliciter un regroupement familial en faveur de son conjoint et ses enfants mineurs et continuerait d'exiger qu'il justifie de son intégration dans la société française et de sa connaissance suffisante de la langue française. De plus le conjoint et les enfants mineurs entrés en France par regroupement familial devront attendre trois ans pour pouvoir solliciter une carte de résident, délivrée au bon vouloir du préfet. Enfin, la personne entrée en France par regroupement familial serait dans une situation de totale dépendance vis-à-vis de son conjoint puisque si le couple se sépare, même plusieurs années après le mariage, le titre de séjour serait retiré. Ces dispositions peuvent emporter des conséquences plus préjudiciables pour les femmes dans la mesure où environ 80 % des conjoints rejoignants sont les épouses. Ces dernières, afin de mener une vie familiale, continueront certainement à venir sur le territoire français, mais hors regroupement familial. Elles seront donc plus nombreuses à être en situation irrégulière et sans aucune perspective de pouvoir obtenir un titre de séjour.
Pour les conjoints de Français, la lutte contre les mariages blancs devient un prétexte pour restreindre les droits : pour obtenir des papiers les étrangers mariés avec des français devront obligatoirement retourner dans leur pays d'origine pour y attendre la délivrance hypothétique d'un visa de long séjour. Parmi tous ceux qui partiront, certains n'arriveront pas à l'obtenir et resteront bloqués dans leur pays : un bon moyen de réduire l'immigration familiale !
Ceux qui arriveront à obtenir des papiers devront faire preuve d'une stabilité dans le couple exemplaire : le titre de séjour sera retiré si les époux se séparent pendant les quatre années qui suivent le mariage. Cette condition fait réfléchir lorsque l'on sait que les deux tiers des couples français se séparent au bout de trois ans de vie commune !

La fin de la délivrance de plein droit d'une carte de résident aux conjoints de français va faire basculer des étrangers dans l'irrégularité et l'attente de l'octroi discrétionnaire d'un titre de longue durée. De plus le délai de mariage permettant de solliciter une carte de résident passe de deux à trois ans. Par ailleurs, la durée de communauté de vie permettant aux conjoints de Français de demander l'acquisition de la nationalité française passerait de deux à quatre ans si le couple réside en France et de trois à cinq ans si le couple réside à l'étranger.

Les modifications annoncées devraient dans les faits toucher davantage les femmes, en ce qu'elles renforcent les situations de dépendance conjugale. Or, on constate que les femmes peuvent se trouver davantage enfermées dans des situations conjugales oppressives. En outre, les situations de dépendance (dépendance administrative, économique,…) sont propices aux violences. Il est donc à craindre que la précarisation du séjour des conjointes de français favorise encore plus les situations de violence.

Après la lutte contre le mariage de complaisance, le gouvernement traque les reconnaissances en paternité de complaisance. Les reconnaissances d'enfant, comme pour les mariages, donnera lieu à une saisine du procureur de la République qui pourra s'opposer à l'enregistrement de la reconnaissance ou faire procéder à une enquête de police. La reconnaissance d'un enfant qui était jusqu'à présent l'affaire du couple, deviendra celle de la justice. Fera t'elle procéder pour toute reconnaissance à des tests d'ADN ou des enquêtes dans les lits conjugaux pour prouver la filiation d'un enfant ?

Les parents d'enfants français devront attendre trois ans de séjour régulier au lieu de deux actuellement pour pouvoir solliciter une carte de résident, que la préfecture n'est de toute façon pas obligée d'accorder.

Pas d'intégration, pas de papiers

Pour ceux qui justifient de liens personnels et familiaux en France la carte de séjour temporaire "vie privée et familiale" constituait une voie légale rendant compatible la loi française avec les obligations issues de l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme. Avec ce projet de loi, les conditions pour bénéficier d'un titre de séjour deviennent inaccessibles. En effet, on exige d'eux qu'ils justifient de ressources stables et suffisantes, d'un logement répondant à des critères stricts et d'une intégration déterminée par la connaissance de la langue française et "*l'adhésion aux principes qui régissent la République française et leur respect dans son comportement quotidien*".

L'abrogation de la possibilité de délivrer un titre de séjour pour les étrangers prouvant leur présence en France depuis au moins dix années signifie la disparition d'une mesure née en 1997, à la suite de la grève de la faim à l'église St Bernard à Paris. A l'époque votée par une majorité de droite au parlement, cette mesure marquait la reconnaissance des attaches personnelles nouées par un étranger ayant vécu et travaillé de longues années en France. La disparition de cette disposition va enfoncer dans la précarité perpétuelle des étrangers ayant vocation à vivre en France. Elle ne conduira qu'à des actes désespérés.

Carte de résident : au bon vouloir du préfet

La carte de résident est la carte de séjour la plus stable qui soit. Et c'est justement parce qu'elle confère une stabilité que Nicolas Sarkozy continue l'entreprise de démolition qu'il a entamé dans sa précédente loi sur l'immigration. Ainsi les personnes entrées par regroupement familial, les parents d'enfants français et les conjoints de Français devront attendre trois ans au lieu de deux pour pouvoir la solliciter. Plus grave encore, les cartes de résident seront presque toutes délivrées selon le bon vouloir de l'administration. Elles seront donc l'exception tandis que la règle sera la carte de séjour temporaire, c'est-à-dire la précarité administrative, statut beaucoup plus pratique pour se débarrasser des gens dont on ne veut plus. Les privilégiés qui arriveront à l'obtenir ne seront pas pour autant à l'abri puisqu'il est prévu de pouvoir la retirer à son bénéficiaire en cas de rupture de la vie commune avec son conjoint, ce qui jusqu'à présent n'était possible que pour des motifs tenant au trouble à l'ordre public.

Réforme du statut des centres d'accueil des demandeurs d'asile

Pour la première fois, est crée dans la loi, un centre d'hébergement spécifique pour des personnes de nationalité étrangère. Qui plus est, la loi légalise la pratique de n'accueillir que les personnes admises au séjour au titre de l'asile et ayant une demande d'asile en cours d'examen. Cependant il est prévu une prorogation de trois mois en cas d'accord et d'un mois en cas de refus. La mission d'insertion des CHRS est supprimée et seuls subsistent l'accueil, l'hébergement et le suivi social administratif. Cependant, subsiste la possibilité d'entrer dans un CHRS spécialisé (les Centres Provisoires d'Hébergement) en cas d'octroi du statut de réfugié ou de la protection subsidiaire.

Le projet de loi prévoit un contrôle étroit du public accueilli (pas de réfugiés, pas de déboutés) et des sanctions lourdes contre les organismes gestionnaires récalcitrants. Le CADA est une nouvelle catégorie des centres médico-sociaux, soumis à habilitation. Cette habilitation est soumise à une convention qui précise notamment "*les objectifs, les moyens, les activités et les modalités de contrôle d'un centre d'accueil pour demandeur d'asile*".

Le projet de loi prévoit une possibilité de retrait d'habilitation si les responsables des centres méconnaissent "*des dispositions définissant les catégories de public pouvant être accueillies dans ces centres*". Est ajoutée également la possibilité de mettre en demeure l'établissement ou le service de prendre les mesures nécessaires pour respecter la définition des catégories des publics accueillis dans un délai qui ne peut être inférieur à trois mois.

Ce projet de loi ne se contente pas d'organiser une immigration jetable, la désintégration des familles et la clandestinité perpétuelle. Il restreint massivement les possibilités de contester les décisions de l'administration devant les tribunaux (nous y reviendrons dans le prochain numéro). Avec ces modifications, les préfectures pourront sans véritable contrôle appliquer leur fameux pouvoir discrétionnaire, s'apparentant surtout à l'arbitraire et à la loterie.

(1) Code d'entrée, du séjour et de l'asile

REIMS, UNE MUNICIPALITE AUX ORDRES DES COMMERCANTS DU CENTRE VILLE

Le maire J.L. Schneiter vient de prendre un nouvel arrêté municipal dit "anti-mendicité" qui est en fait un arrêté "anti SDF" ! C'est le troisième après ceux pris les 28 juin et 24 octobre 2005 aujourd'hui caducs. En effet, les arrêtés municipaux ne peuvent être pris que pour une période de quelques mois afin d'échapper à la justice administrative. Ce dernier arrêté a été pris pour une période comprise entre le 6 février et le 31 mai 2006. Il est certain que nous aurons un 4ème, 5ème, … arrêté jusqu'aux prochaines élections municipales en 2008 ! En effet, la municipalité actuelle a cédé une première fois le 28 juin 2005 aux diktats des commerçants du centre-ville bien connus des gestionnaires de cette ville.
En quoi cet arrêté se justifie-t-il ? Laissons parler le responsable et ses sbires : "*Vu la recrudescence dans le centre-ville et le stationnement continu d'individus au comportement bruyant, en état d'ivresse et accompagnés de nombreux chiens ; vu les plaintes des riverains, résidents et commerçants protestant contre les désordres sur le domaine public et dans les arcades ouvertes à la circulation publique…*" ! Le maire a oublié de mettre en gras les commerçants…
Cet arrêté serait, aux dires d'un adjoint, plus contraignant. Qu'est-ce qu'on ne ferait pas pour éviter de perdre des voix à Droite étant donné que la concurrence s'annonce sévère ?! C'est ainsi que le périmètre de la zone interdite aux SDF et autres "marginaux" est augmenté. Toute consommation d'alcool sur les voies publiques est interdite … en dehors des cafés et des terrasses. **OUF ! Le Maire a pensé à "ses collègues" consommateurs qui ont "naturellement" du fric !** Il est interdit de stationner pour une et plusieurs personnes avec la réunion de plus de deux chiens même tenus en laisse. Et grande nouveauté, tout contrevenant pourrait voir son animal placé… à sa charge ; **pas du Maire mais du SDF !**
C'est triste à en pleurer ! Même le quotidien l'Union qui a mis sous pression le Maire en demandant le contenu du nouvel arrêté municipal en préparation s'en émeut. Le journaliste, Alain Moyat, bien connu de nos services et qui n'a rien d'un progressiste !, termine son article en se faisant l'écho de remarques de plusieurs rémois : "*C'est bien de vouloir éloigner du centre les SDF qui dérangent, mais la ville ne fait que repousser un peu plus loin le problème. Y a-t-il une vraie prise en charge de ces jeunes pour que demain ils ne soient plus à la rue ?*". Comique ! Les élites s'en foutent ! Il faut que REIMS gagne et cache sa misère aux touristes. Les moutons seront ainsi bien gardés !

Tapons maintenant à gauche ! Oh ! Pardon ! Le PS…

Comme chacun sait, et surtout les communistes à l'approche des deuxièmes tours électoraux, le PS est à gauche … comme la sardine est au vinaigre !
Adeline Hazan, éternelle parachutée sur la ville de Reims afin de rafler la mairie … aux prochaines … trouve "scandaleux" l'immigration choisie sur des bases de classe de Sarkozy. Cette politicienne devrait se rappeler qu'au sein du comité central de son parti siège un certain Malek Boutih, ex-président de SOS-racisme (association créée de toutes pièces par Mitterrand dans les années 80 afin de marginaliser l'auto organisation en associations de jeunes issus de l'immigration) qui a pondu voici quelques mois un rapport destiné à son parti, prônant l'immigration choisie sous forme de quotas. Ce rapport a vite été rangé au placard en attendant certainement que le PS revienne aux affaires de l'Etat…
De toutes façons, chers socialos, nous n'oublierons pas vos prestations étatiques de 1981 à 2002. On sera même là pour le rappeler aux électeurs-moutons égarés.

1995: UNE GRÈVE QUI SECOUE LA FRANCE ?



Il y a tout juste dix ans un mouvement social d'ampleur inégalée depuis 1968 secouait la France. Novembre - décembre 1995, une longue grève des cheminots, encore dans tous les esprits, des manifestations qui se succédaient à un rythme effréné, regroupant chaque fois de un à deux millions de personnes dans l'hexagone, avec une présence significative du secteur privé, contre le plan Juppé de démantèlement des retraites et de la sécurité sociale.

(…) De ce fait, ce mouvement est allé bien au-delà d'une simple défense des acquis de la sécu et des caisses de retraite. Il scella des retrouvailles festives avec la rue, un décloisonement entre les "corporations" en dehors des entreprises, une exigence de dignité qu'il ne s'agissait plus de réclamer mais de vivre, sans l'aval des politiciens ou des médias. Au diable leur avis, qu'ils disent ce qu'ils veulent, vivons ce que nous voulons ! Et ce sont ces expériences qui ont marqué le plus grand nombre et ont permis que, par la suite et chaque jour, s'élargisse le fossé entre les simples salariés et les "élites". **4 €** (à commander à l'Egrégore, chèque à l'ordre de la Galère)

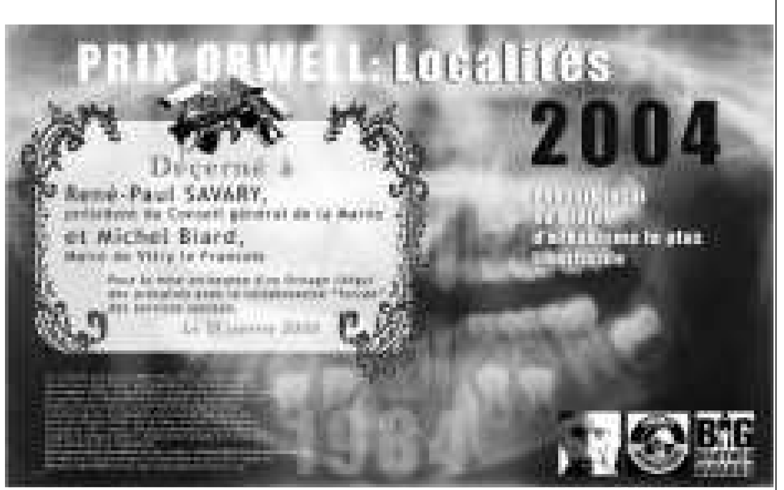
"BIG BROTHER AWARDS 2005"

Cette remise des prix prime les sociétés, personnes ou organismes qui se sont illustrés l'année écoulée en matière d'atteinte à la vie privée ou par leur promotion de la surveillance et du contrôle des individus.
Cette pratique où les lauréats ne se déplacent évidemment jamais pour obtenir leur récompense, est née en Grande Bretagne, pays qui a vu naître Georges Orwell et son célèbre livre " 1984 " en 1998. Depuis 6 ans cette remise des prix existe, chaque année, dans une douzaine de pays (GB, Allemagne, Autriche, Australie, USA, Finlande, Suisse, Corée du Sud, République tchèque, …) dont la France.
Dans notre numéro 5 de juin 2005, nous avions évoqué ce "BBA-France" puisque le président du Conseil Général de la Marne avait été dûment récompensé voici 1 an pour avoir organisé, en 2004, une opération de fichage informatisé de la population en difficulté de Vitry-le-François.
Cette fois-ci, pour l'année 2005, notre région est épargnée en ce qui concerne les 5 prix Orwell. Mais grâce, entre autres, à la résistance du collectif anti-délation de la Marne, le Collectif National Unitaire de résistance à la délation s'est vu décerné le prix Voltaire de la Vigilance 2005. Ce collectif se bat depuis 3 ans pour contrer les conséquences de la future loi sur la "prévention de la délinquance" (maintes fois remodelée par Sarkozy puis Villepin, et prévue pour être adoptée cette année), qui pousse notamment les éducateurs et travailleurs sociaux à dénoncer les familles ou individus "à risque", et porte donc atteinte au secret professionnel, tout en stigmatisant, et en incitant au contrôle et au fichage des mineurs en difficultés, des précaires et des populations "défavorisées".

Quant aux 5 prix Orwell, il est toujours très intéressant d'en découvrir les lauréats pour 2005.

Orwell Etat et élus : Jean Michel Charpin, directeur général de l'Insee, qui a accepté de participer à la mise en place de l'opération INES (Identité Nationale Electronique Sécurisée) en modifiant le contenu du répertoire des personnes, le RNIPP, et en créant un lien direct avec le Ministère de l'Intérieur. La participation de l'Institut national de la statistique et des études à la constitution d'un fichier national d'identité a un seul précédent : sous le régime de Vichy entre 1940 et 1944 ! Rappelons qu'à la Libération, la séparation entre les fonctions statistiques et les fonctions de gestion policière de la population a été réalisée (loi sur le secret statistique votée en 1951). Quant à l'actuel projet "INES", il prévoit la création de banques de données comportant des données biométriques (empreintes digitales et photo, pour l'instant) et des données d'identité. Elles concerneront l'ensemble de la population française.

Orwell Entreprises : Le jury eut beaucoup de mal à départager LIDL et Carrefour, le premier pour avoir installé 65 caméras de vidéosurveillance dans un entrepôt à Nantes employant 60 salariés, le second pour avoir laissé espionner nombre de ses salariés afin de les licencier (150 l'ont été). LIDL l'a finalement emporté : son attitude quasi esclavagiste avait déjà été primée aux BBA allemands en 2004, LIDL ayant la fâcheuse manie de surveiller ses employés, notamment syndicalistes. En République tchèque, ils ont ainsi été interdits de pause pipi, à l'exception des femmes ayant leurs règles, mais à la condition qu'elles portent un bandeau les rendant facilement identifiables…



Orwell localités : Ce prix est revenir à Armand Deprez, principal du collège Joliot Curie de Carqueiranne dans le Var, pour avoir été le premier à obtenir l'autorisation d'installer des bornes biométriques de contrôle d'accès à la cantine reposant, non pas sur les empreintes digitales, mais sur l'empreinte de la main des enfants. Son objectif : la "transparence absolue" afin de savoir en permanence, et en temps réel où sont et ce que font les élèves. Il a ainsi mis en ligne les notes de ses élèves afin que leurs parents puissent les consulter, et mis en place un service SMS afin de les informer d'éventuels retards de leurs enfants. A noter que ce système SMS d'information des parents en temps quasi réel est en train de se généraliser dans toute l'Education Nationale.
Le pouvoir local le plus liberticide de l'année est revenu au commissaire de Carcassonne Michel Pagès et à son complice JL Bès, adjoint au maire de cette ville délégué à la sécurité, pour avoir initié un "recensement et contrôle de la population SDF et assimilés" en dehors de tout cadre légal.

Orwell Novlang : Le discours le plus manipulateur est revenu, ex-æquo, au député Benisti et à l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale. Le premier, dans son rapport sur la prévention de la délinquance, stigmatisait les origines sociales et ethniques des familles, incitait au placement sous surveillance des enfants dès la Maternelle et proposait d'en finir avec le secret professionnel des travailleurs sociaux. Quant à l'INSERM, il propose d'identifier les facteurs de risque familiaux ou environnementaux très précocement, voire dès la grossesse, évoquant des causes génétiques ou héréditaires et des recherches sur des modèles animaux, afin d'expliquer les "troubles de conduites des enfants et des adolescents".

Social

Fermeture d'entreprises et licenciements

- Un plan social pourrait être annoncé dans les semaines à venir chez **Mahle Filtersysteme** qui fabrique des filtres pour l'automobile et l'industrie. Ce n'est encore qu'un projet, mais on parle de 96 emplois menacés sur les trois sites (**Seboncourt (02)** et deux usines à Persan). Si aucun chiffre n'a été annoncé officiellement, 70 salariés de l'entreprise de Seboncourt pourraient être concernés par ce plan social. Un coup dur pour cette usine qui figurait pourtant parmi les 40 premiers employeurs de l'Aisne en mai 2004, selon un classement établi par la Chambre de commerce et d'industrie de l'Aisne. Elle comptait alors 348 salariés, environ 250 aujourd'hui.

- L'activité du **triage SNCF de Tergnier (02)** cesserait à partir du 1er juin, ce qui entraînerait une perte de deux cents emplois sur le site. La partie ternoise de l'établissement industriel de maintenance de matériel (EIMM) en Picardie passerait de deux-huit à trois-huit en récupérant des charges de travail de l'autre site, à Longueau. Cela se ferait dans le cadre d'un moratoire sur trois ans prenant fin en décembre 2008, en enregistrant à Tergnier une hausse de l'effectif. Il s'agirait de cinquante embauches, dont trente-cinq CDD en attendant le "basculement" après formation de trente-cinq personnes du triage.

- 138 postes seraient supprimés à **Oxford automotive** (construction de pièces pour l'automobile), sur les 480 salariés que comptent l'entreprise. Plus de 200 employés (sur 480) de l'entreprise Oxford automotive ont défilé dans les rues **d'Essômes-sur-Marne (02)** pour préserver leur emploi. Une mobilisation qui augure de la détermination à venir des salariés.

- Faisant suite au redressement judiciaire de septembre dernier, la liquidation de **l'imprimerie Allardin à Givet** a été prononcée en fin d'année. Quel avenir pour la vingtaine de salariés ? Deux dossiers de reprise sont sur le bureau du Tribunal de commerce de Charleville-Mézières. Et aucune décision n'a, pour le moment, été décidée. Les salaires de décembre ont été réglés. N'a pas été versée la moitié du 13e mois. Fin janvier, les salariés ont mis en place un barrage filtrant à l'entrée de Givet en direction de Vireux. Ce barrage filtrant a provoqué d'importantes difficultés de circulation.

- L'entreprise **Transtex**, située à **Bohain-en-Vermandois (02)** a été mise en liquidation judiciaire. Rappelons qu'en septembre dernier, un plan social avait conduit au licenciement des 72 salariés de l'entreprise spécialisée dans la fabrication de câbles pour pneumatiques. 56 personnes étaient toujours salariées de l'entreprise dont 41 en cellule de reclassement. Pour la quinzaine de salariés dont le préavis se terminait fin janvier et devant toucher leur prime de licenciement, la moitié des sommes prévues leur sera versée. Quant aux indemnités dues aux autres salariés, une réunion avec le mandataire liquidateur et un représentant de la direction de la société devrait en décider le montant prochainement. "*Ils devraient être payés sur le fonds de solidarité de l'entreprise*". Pour palier cette urgence financière, le maire de la commune, a décidé d'octroyer une aide exceptionnelle aux habitants de la commune, salariés de Transtex. Sous forme de bons alimentaires allant de 300 à 500 euros proportionnellement au nombre de personnes dans le foyer, l'aide a été versée en accord avec le centre communal d'action sociale de la ville. Au total, l'aide devrait concerner une douzaine de personnes et se chiffre à 5.000 euros.

- La société **Tergal Fibres** (anciennement Rhône-Poulenc) basée à **Gauchy (02)**, spécialisée dans la fabrication de fibre polyester, prévoit un "projet d'adaptation de l'effectif et de réorganisation des services ". Ce projet entraînerait la suppression d'emplois sur le site de Gauchy qui emploie plus de 200 salariés.

- La liquidation judiciaire de **Tissage Textile de Picardie (TTP Industrie)** a été prononcée, hier, par le tribunal de commerce de Saint-Quentin. Cette entreprise spécialisée dans la confection filature employait 6 salariés sur **Bohain-en-Vermandois**. Elle était placée en redressement judiciaire depuis le 4 février 2005.

- Filiale du groupe italien Lanterna, **la Boulangerie de l'Europe à Reims**, spécialisée dans la fabrication de pains précuit surgelés vient d'engager une procédure de licenciements à l'encontre de neuf de ses salariés (six en production et trois en administratif). A la fin de l'année 2005, la Boulangerie de l'Europe, qui emploie 120 salariés dont 80 à la production, affirme avoir perdu un marché de pain blanc en Scandinavie représentant 15 % de son chiffre d'affaires.

- On souffle le chaud et le froid chez le groupe pharmaceutique **Boeringher-Ingelheim** implanté depuis plus de trente-cinq ans **à Reims** et qui compte plus de 800 salariés. Boeringher-Ingelheim veut casser les PRI, les Prix de Revient Industriels. Le PRI qui est de 0,45 devrait passer à 0,24. Cela ne peut se faire qu'en réduisant les coûts de production dont 50 % sont constitués par les frais de personnel. Une rumeur parle de 200 suppressions d'emploi.

Grèves et débrayages

- Plusieurs centaines de salariés du champagne ont manifesté à Reims. Une façon de montrer leur solidarité avec le personnel de Lanson International. Ce groupe passe dans le giron de BCC (Boizel-Chanoine-Champagne) mais le projet de reprise n'était toujours pas bouclé au moment de la manifestation. Un comité d'entreprise avait réuni les dirigeants de Lanson International et les représentants des 420 employés. Bruno Paillard, au nom de BCC, se serait engagé à ne pas mettre de plan social en route jusqu'à 2008. "*Il assure qu'il n'y aura pas de démantèlement et que la pyramide des âges peut suffire à régler un éventuel problème d'effectif*".

- Très en colère, des employés et des cadres de la mairie de Reims ont occupé l'hôtel de ville. Pour appuyer les revendications portées par leurs délégués et protester contre le débarquement du directeur des sports. Pour protester contre le peu de cas que les élus semblent faire d'eux, et las d'être pris pour des potiches, les représentants de l'UFCI-CGT, la CGT et FO ont alors refusé de siéger au comité technique paritaire. Il est reporté au 27 février avec le même ordre du jour. Les salariés demandent notamment le retrait de la suppression d'un jour de congés au titre de la journée de solidarité ; l'augmentation du régime indemnitaire de l'ensemble des agents et surtout de ceux de la catégorie C ; la gratuité du stationnement pour les usagers du service public et les agents municipaux, la nomination au grade correspondant de tous (tes) les lauréats à des examens professionnels.

Incidents à répétition à la centrale nucléaire de Nogent

Depuis quelques mois, les incidents se multiplient à la centrale de Nogent (2 réacteurs de 1 300 MW) qui emploie, en temps normal, 702 salariés.

Le 27 août 2005, lors de la réalisation d'un essai périodique sur le réacteur n° 1 il a été constaté le blocage en position ouverte d'un dispositif d'isolement de la ventilation du bâtiment réacteur. Chaque bâtiment réacteur possède un système de ventilation appelé EBA, destiné, pendant les arrêts pour maintenance, à assurer un renouvellement fréquent de son atmosphère. Lors des phases de chargement ou de déchargement du combustible, le système EBA doit pouvoir à tout moment être isolé automatiquement de l'extérieur du bâtiment, en particulier en cas de détection d'une activité radioactive par les chaînes de détection du bâtiment réacteur. Un des dispositifs d'isolement d'EBA a été trouvé bloqué en position ouverte par une goupille. Cette goupille avait été posée dans le cadre d'une opération de maintenance sur ce dispositif d'isolement et n'a vraisemblablement pas été retirée. Cet évènement relève d'un classement au niveau zéro, mais compte tenu d'un écart similaire constaté le 5 mai 2004 sur le même réacteur, le site de Nogent-sur-Seine a décidé de reclasser cet évènement au niveau 1 de l'échelle INES (sur l'échelle de gravité officielle qui compte sept niveaux).

Le 30 septembre 2005, un incident est survenu lors du redémarrage du réacteur n° 1 de la centrale. De l'eau s'est échappée de tuyauteries alimentant le circuit secondaire du réacteur par des vannes de vidange restées anormalement ouvertes. L'eau s'est infiltrée dans un bâtiment, conduisant à des défauts d'isolement sur des équipements électriques du système de protection du réacteur. Ces défauts ont provoqué l'arrêt automatique du réacteur et la mise hors service de deux des quatre capteurs qui mesurent la puissance du réacteur. L'ASN (Autorité de Sécurité Nucléaire) a procédé à une inspection réactive sur site le 3 octobre. Elle a examiné les causes de l'incident et les contrôles prévus par EDF avant le redémarrage du réacteur. Elle a ainsi relevé différentes erreurs et anomalies à l'origine de cet incident :

- *absence de vérification de la bonne fermeture des vannes par lesquelles l'eau s'est échappée ;*
- *absence d'évacuation de l'eau hors du bâtiment car la canalisation d'évacuation prévue à cet effet était partiellement bouchée ;*
- *absence de protection efficace des locaux abritant les équipements électriques car un muret de protection avait été abaissé lors de l'ajout d'un dispositif de maintien d'une tuyauterie.*

L'ASN a classé cet incident au niveau 1 de l'échelle INES.

Le 23 novembre 2005 à 23h50 un accident industriel a eu lieu lors des opérations de redémarrage de la tranche2. Un tronçon de tuyauterie en acier a explosé en plusieurs morceaux qui ont été projeté aux alentours, provoquant des dégâts très importants sur les matériels environnant. Sur place et à la première vue des membres du CHSCT, la nature et l'étendue des dommages laissent imaginer la violence de l'explosion. Pour imager celle-ci, on notera en particulier la présence de plusieurs morceaux d'acier, jonchant le sol au milieu du chemin de passage du personnel. Cette vision laisse imaginer les conséquences qu'aurait pu avoir cet accident sur les salariés travaillant en salle des machines en plein arrêt de tranche.

Dans un rapport du CHCST (Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail) **de début décembre**, on peut lire "*Lors du redémarrage de la TR1 suite à l'inondation et à l'aspersion des armoires UATP (30/09/05), la Direction avait évoqué "l'obsolescence et l'inutilité" des dispositifs (artisanaux) visant à récupérer les fuites éventuelles, disposés au plafond et aux quatre coins des locaux. Motifs : il n' y a plus de fuites. Ces propos visaient sans doute à rassurer et à légitimer le redémarrage de l'installation. En effet, à la lecture du rapport hebdomadaire de sûreté (SSQ) établi du 24/11/05 au 1/12/05, il apparaît que nouvelles fuites se sont produites dans ces mêmes locaux. Le service SSQ rappelant au passage les risques potentiels du à cet écarts. Les membres du CHSCT n'ont (bien évidemment ou malheureusement) pas été avertis de cette situation. Eut égard aux investigations en profondeur qui doivent être réalisées pour "boucher ses fuites" ces dispositifs ont malheureusement de beaux jours devant eux, à moins que la Direction envisage de les enlever pour "sécuriser le personnel et les autorités" !!!!!! Pour autant, ces bâtiments ne sont toujours pas étanches et eu égard aux conditions météorologiques dans la période, les risques de fuites sont sans doute plus que probables*."

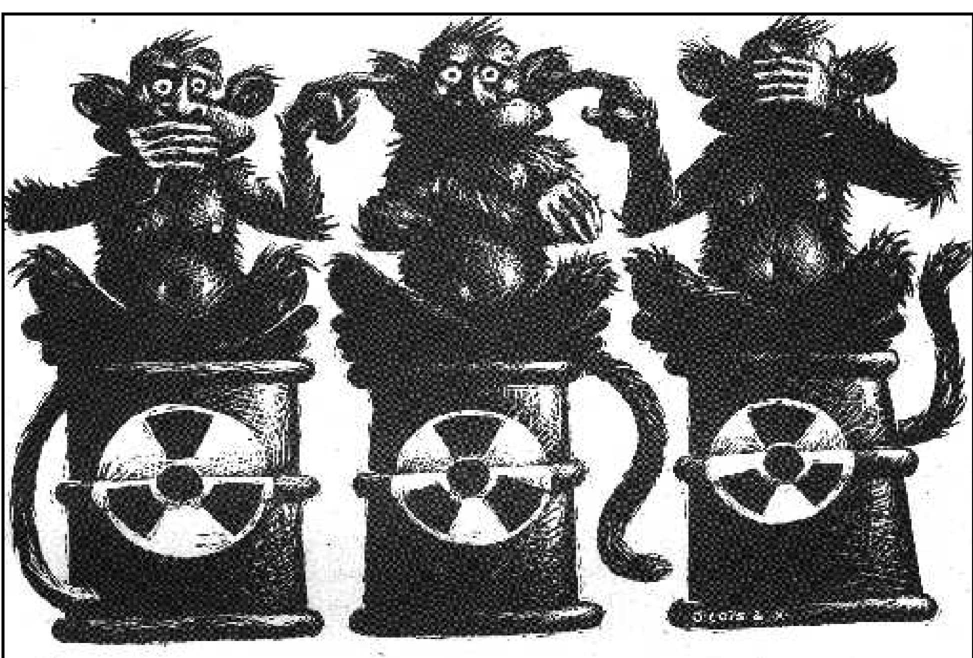
Le lundi 12 décembre 2005, la centrale nucléaire de Nogent informe l'ASN du non-respect du critère de débit des pompes auxiliaires de charge des 2 réacteurs du site en cas de situation accidentelle. Les pompes primaires assurent la circulation de l'eau dans le circuit primaire et donc le refroidissement du cœur. Les pompes de charge permettent notamment d'injecter de l'eau sous pression au niveau des joints des pompes primaires afin d'assurer leur étanchéité. Chaque réacteur dispose d'une pompe auxiliaire de charge pouvant être utilisée en secours des pompes de charge, en cas de perte des alimentations électriques. Après vérification sur les deux réacteurs, il a été constaté que les pompes auxiliaires de charge des réacteurs ne satisfaisaient pas le critère de débit d'injection imposé pour une situation accidentelle. Le dépassement du critère d'essai requis sur les 2 réacteurs ayant été identifié avec retard, cet incident a été classé au niveau 1 de l'échelle INES.

Le samedi 18 février 2006 à 19 h 30, un nouvel incident s'est produit sur le site. C'est sans doute la rupture d'une tuyauterie (22 m³/s) du circuit de refroidissement du poste d'eau de la tranche 2 (partie non nucléaire) qui a provoqué une montée d'eau dans salles de machines. L'eau a rapidement inondé sur une hauteur de prés 1 mètre, une bonne partie des matériels mécaniques et électriques. Par l'intermédiaire des galeries, l'eau s'est propagée dans la salle des machines de la tranche 1, causant des dégâts similaires. Certains bâtiments administratifs ont été également touchés par cette montée d'eau (40 cm). Nous n'avons pas d'information concernant l'éventuelle inondation de bâtiments de l'îlot nucléaire. Cet incident a entraîné l'arrêt des 2 tranches…

"*Si on poursuit dans cette logique on risque d'arriver à un incident nucléaire*", a affirmé Pascal Painault, secrétaire CGT du Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) de la centrale nucléaire de Nogent. Selon lui, le 30 septembre, "*des installations électriques liées au pilotage du coeur d'un réacteur ont été inondées*", les rendant impossible à contrôler "*pendant quelques secondes*". Un incident classé niveau 1, "*mais qui aurait dû être classé à un niveau supérieur*". A Belleville, dans le Cher, (deux fois 1.300 MW), le 26 janvier, après l'arrêt d'urgence d'un réacteur, "*la fission nucléaire n'a pas été stoppée dans le quart d'heure suivant, comme l'exige la règle de sécurité, mais une heure et quarante minutes après*", a expliqué le représentant du personnel de cette centrale. "*Ce jour-là, l'ingénieur sécurité a dû batailler pour que la direction accepte d'arrêter le processus de fission*", évoquant un cas typique où "*deux logiques s'affrontent: produire à tout prix ou assurer la sécurité avant tout*".

"*Les organisations du travail et moyens affectés par EDF ne visent qu'à la réduction des coûts de maintenance et d'exploitation. Avant, un arrêt de tranche pour maintenance prenait de 35 à 40 jours, aujourd'hui il faut tout relancer en moins de 25 jours*", a fait valoir M. Painault, affirmant que ces délais restreints provoquaient "*une fois sur deux*" un nouvel arrêt de la centrale "*dans les quinze jours suivants*". Il a en outre insisté sur les "*treize niveaux de sous-traitance*" travaillant sur ce type de chantier, ce qui rend "*impossible*" le contrôle de la formation des intervenants.

A quand un incident majeur dans une centrale nucléaire ?



Pour en finir avec le travail salarié

Le travail demeure, et très certainement pour longtemps encore, au centre de nos préoccupations : mais pas comme valeur positive ou simplement comme élément de lien social, mais parce que sans travail, pas de possibilité de revenu décent, donc pas de vie décente dans cette société de consommation où tout à un prix. C'est précisément de cette société dont nous ne voulons plus. Une société où le travail n'est pas une activité humaine partagée en fonction de besoins librement décidés, mais un esclavage salarié destiné à produire n'importe quoi du moment que ça se vend et que les capitalistes peuvent réaliser des profits. Cette "crise du travail" permettra peut-être de tordre enfin le cou à de "vieilles croyances" telles la nécessité de la croissance, du productivisme, de la prépondérance et de la domination de la gestion ou de l'administration des choses (l'économie) "pour s'en sortir" … Autant de fuites en avant qui caractérisent le système capitaliste.

Ce livre de 210 pages, réalisé par l'OCL et édité chez Acratie, n'est qu'une contribution à la recherche d'une alternative au règne de la marchandise — une alternative nécessairement politique, et dont l'objectif est la fin de la domination sous toutes ses formes (exploitation, esclavage, ordre patriarcal, saccage de la planète…)

1997 Éditions Acratie 214 pages 13 x 21,5 cm 9 euros

CARICATURES

L'injure faite à Mahomet…

Elle en aura fait du bruit, cette affaire. Pourtant, l'explosion n'a retenti que quatre mois après la publication des fameuses caricatures. Même éditées en Egypte, elles n'étaient tout d'abord pas parvenues à faire parler d'elles. Cela tendrait à démontrer que le Musulman ne soit pas chatouilleux au point que peuvent le prétendre certains. Néanmoins, il peut réagir vivement à un bon coup de pied aux fesses savamment assené, ce qui peut avoir de fâcheuses conséquences au moment où il se trouve prosterné. Vous m'excuserez toutes et tous de cette image caricaturale, mais je prends la liberté de la formuler.
Cette affaire a donc bien été orchestrée. Comme à l'habitude, le sentiment religieux fait le bonheur de la manipulation politique. Quelques frères musulmans danois en goguette ont su taper aux bonnes portes pour monter l'affaire en épingle. Leur destination, l'Egypte. Paradis islamiste camouflé derrière les ruines de l'Etat nassérien corrompu. Là, les Frères musulmans règneraient en maîtres sans la dictature soutenue par les impérialismes occidentaux. Leurs résultats aux dernières élections parlent d'eux-mêmes. Nos pèlerins rencontrent là une situation politique favorable. La surenchère peut avoir lieu. Préférant s'agiter sur des motifs religieux que sur les mille et une raisons de lutter contre le régime de Moubarak, les Frères musulmans trouvent le moyen d'occuper le devant de la scène à peu de frais.
Et l'affaire rebondie, mise en écho en Palestine par ceux qui viennent de se prendre une veste magistrale aux élections. Là, le Hamas est occupé à se demander comment il va goûter aux douceurs d'un pouvoir que les armes n'ont pas su lui offrir. Enivré par ses résultats électoraux, il se laisse déborder sur sa droite par des éléments du Fatah soucieux de faire oublier la corruption de leur parti et sa compromission avec le sionisme. Pendant que Allah est invoqué, que des journalistes de tous pays sont insultés et menacés, l'occupant sioniste maintien son arrogance, poursuit la construction de son mur et maintient la Palestine entière sous sa botte, épaulé ça et là par l'Autorité Palestinienne. Allah est au moins aussi grand que Yahvé , mais eux ne sont séparés par aucun mur !
Même les dirigeants syriens s'y mettent. L'autre pays du baasisme, peu tolérant en matière de manifestations populaires, voit miraculeusement ses rues se remplir. Son influence malsaine se diffuse ensuite au Liban, pays où les masses avaient montré, il y a peu, leur capacité politique positive en affaiblissant gravement sa position. Les baasistes tentent eux aussi de se refaire une santé en manipulant le sentiment religieux, mais cela suffira-t-il à les maintenir au Liban , et au pouvoir en Syrie ?
La manipulation est claire partout. La religion rempli son rôle séculaire, point n'est besoin de la caricaturer, elle s'en acquitte très bien elle-même.

L'injure faite à nous, les Athées !

Certains ont cru un temps à la fumeuse théorie du choc des civilisations. Mais les manifestations dans ce monde musulman laissaient apparaître des effectifs dérisoires sauf peut-être en Indonésie…Effectifs beaucoup moins importants, relativement, que ceux des masses libanaises se mobilisant pour sortir les Syriens de leur pays. Et pourtant, les médias occidentaux amplifient le phénomène. Les manipulateurs de chez nous sont au boulot. Mais sur quoi cela débouche-t-il ? Sur une dénonciation des proclamations liberticides de quelques mollahs ? Hormis quelques journaux et journalistes, la prudence a prévalu pour ouvrir grand les portes aux mollahs bien de chez nous. Cette circonspection craintive ou complice a cédé place aux déclarations politiques de nos dirigeants. La plupart, de la majorité et Président en tête, s'offusquant de quelques dessins mais moins des atteintes aux libertés qu'ils prétendent défendre. Les journalistes arabes emprisonnés doivent apprécier un tel soutien. Et le mouvement continue. La voie ouverte par les calotins politiques se transforme en boulevard des Bondieuseries. La calotte française remonte à la surface des poubelles de l'histoire mal refermées. Le Moyen Age s'invite aussi chez nous. Le Panzer Pape ressort la menace du blasphème. Les religieux se serrent les coudes pour bâillonner la planète entière selon un intérêt commun, faire accepter tous les ordres établis, tous les pouvoirs. Leurs tergiversations dangereuses se transforment en insulte permanente contre nos libertés, non pas les libertés abstraites des bien pensant mais celles pour lesquelles nos ancêtres ont lutté et pour lesquelles nous continuons de lutter ! Celles et ceux qui ont voulu faire progresser l'humanité à des titres divers ont toujours rencontré sur leurs chemins les piliers de la religion. Quand il s'agit de progrès, elle s'embarrasse peu des libertés qu'elle revendique aujourd'hui. La religion est la négation d'un progrès qui a toujours été son ennemi.
En ces temps d'incertitudes collectives et individuelles, elle peut remonter à la surface. Ce qu'on croyait être une spécificité des sociétés de cultures musulmanes, le poids de la religion, s'affirme ici où pourtant l'athéisme avait su marquer des points. Mais rien n'est jamais acquis.
La lutte pour des projets émancipateurs individuels et collectifs, pour le renversement du capitalisme, est seule capable de combattre les forces obscures de toutes les religions. Car le capitalisme s'en accommode maintenant. Tous les partisans des libertés supprimées ne peuvent que trouver un terrain d'entente. Les politiques sécuritaires ne peuvent trouver que de fidèles alliés chez les religieux de toute obédience. Pour l'heure, nous nous devons non seulement de résister mais d'envisager l'offensive. **Pas de liberté pour les ennemis de la liberté !**

Christophe, OCL Reims
le 26 février 2006

Communiqué

Suite au jugement rendu mercredi par le tribunal administratif (qui confirme l'arrêté préfectoral de reconduite à la frontière), le comité de soutien à Aubin tient à apporter les précisions suivantes :

C'est dans une salle comble, 80 personnes représentant les 1000 signataires de la pétition, qu'Aubin, étudiant, danseur de haut niveau et dont la famille vit en France, a rétabli la véracité des faits sur ce dont il a été injustement accusé, toutefois sans relater les insultes et tabassages pendant l'arrestation ni les pressions des policiers sur les mineurs pour le charger. Aubin, dans le procès n'a pas bénéficié d'une défense à la hauteur de l'enjeu auquel il s'est trouvé confronté. Faute professionnelle de l'avocate commise d'office, Maître Dargent, qui lui a déconseillé de faire appel ?
Bien qu'il n'y ait pas eu à Reims d'émeutes à proprement parlé ni de couvre-feu, le jugement, comme l'a rappelé Maître Miravete, a été d'une sévérité extrême : 2 mois de prison dont 15 jours fermes pour ce qui est habituellement passible d'une amende ou d'un TIG.

A noter aussi la façon détournée prise par la préfecture pour renvoyer Aubin, d'abord par un arrêté préfectoral de reconduite à la frontière (APRF) illégal qu'Aubin a fait abroger pendant son incarcération, puis par un refus de renouvellement de titre de séjour accompagné d'une invitation à quitter le territoire, suivie d'un nouvel APRF, le tout pour "trouble à l'ordre public". Pour les cas similaires, c'est un arrêté d'expulsion qui a été pris, la commission d'expulsion ayant donné, sauf dans un cas, un avis défavorable. Or dans la Marne, la Préfecture est incapable depuis plusieurs années de réunir la commission d'expulsion, composée, rappelons le, du Président du TGI de la Préfecture ayant émis l'arrêté d'expulsion, d'un juge de ce même tribunal et d'un conseiller du Tribunal administratif.
A noter aussi l'absence des minutes de la comparution immédiate dans le dossier, ce qui aurait permis de juger du "trouble à l'ordre public…"

Force est de constater que la décision du tribunal administratif n'a pas été "administrative" mais politique :

- le secrétaire général de la préfecture a en personne soutenu le mémoire de la préfecture contre Aubin, ce qui montre que c'est un dossier sensible pour lequel il faut mettre quelqu'un à la fois compétent et symbolique.
- le juge unique de l'audience n'était personne d'autre que le président du tribunal. Ceci n'a rien d'anodin et ouvre la voie au soupçon sur la neutralité de cette audience. En effet, les agendas des juges délégués sont prévus de longues dates et quand une audience tombe le juge ne la choisit pas, c'est le hasard du calendrier. Pour cette audience, il semble que le président ait décidé de rompre l'agenda des juges délégués pour se "réserver" l'audience. Il ainsi rompu le hasard du calendrier et mis en doute la neutralité de l'audience. Pourquoi voulait-il à tout prix être le juge de cette audience, pourquoi n'a-t-il pas laisser faire le calendrier ? Cette question se pose avec d'autant plus d'acquitté que tout le monde sait que la décision d'affubler Aubin de "*menace à l'ordre public*" est une décision politique qui a été prise en dehors de tout examen particulier du cas d'Aubin puisque le ministre a déclaré que les "*étrangers condamnés*....". Cette audience était donc politique.

C'était un procès politique qu'on ne pouvait laisser à personne d'autre qu'au président et au Secrétaire Général de la Préfecture.

Il faut rappeler que la décision a été prise au plus haut et traduite par des agents qui ont le pouvoir de dire oui ou non, même en se contredisant eux-mêmes ; nous pouvons nous demander jusqu'où ils sont capables d'aller ? Souvenons nous de ... Papon...

Où est l'indépendance de la justice ?
Aubin a été utilisé pour satisfaire des objectifs politiques et de statistiques. Il fallait des boucs émissaires à M. Sarkozy pour confirmer sa thèse de "*immigration = insécurité*", puisqu'en novembre, très peu d'émeutiers étaient étrangers.
Quelle garantie avons nous pour notre liberté si la justice, soumise aux pressions politiques, ne peut s'exercer sereinement ?
Quelle garantie avons nous désormais pour notre liberté si une personne, vous, moi, présente au mauvais endroit au mauvais moment peut ainsi être la cible de la police, de la justice et du politique ?

Dernière minute :

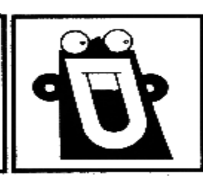
La police s'est présentée ce matin, vendredi 17 février 2006, au domicile de la sœur d'Aubin pour mettre à exécution de l'arrêté préfectoral de reconduite à la frontière, alors qu'Aubin s'apprête à repartir de lui-même. Il ne s'y trouvait pas. Le départ, prévu demain samedi 18 février vers 13 h 40, est reporté à une date ultérieure.

Le comité de soutien à Aubin









Retrouvez le Chat Noir le lundi de 19 h à 20 h sur Primitive , 92,4 MHz, à Reims de 19 h à 20 h
ainsi que sur l'Eko à Montpellier et Canal Sud à Toulouse

**JOURNAL COMMUNISTE LIBERTAIRE
ET D'ÉCOLOGIE SOCIALE
DE CHAMPAGNE ARDENNE**

Le Chat Noir c/o Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

téléphone : 03 26 40 27 08
Messagerie : lechatnoir@club-internet.fr

http://journal-lechatnoir.site.voila.fr

http://oclibertaire.free.fr







Qui sommes-nous ?

Nous nous définissons comme communistes-libertaires parce que:

- Nous rejetons tous les systèmes économiques, toutes les institutions politiques étatiques ou privées qui se fondent sur l'exploitation de l'Homme par l'Homme, sur l'autorité et la hiérarchie.
- Nous avons toujours lutté, à la fois contre toutes les formes du Capitalisme d'Etat qui se dissimulaient ou se dissimulent encore sous les noms de Marxisme-Léninisme, Bolchevisme, Stalinisme, etc. et contre les capitalismes libéraux avec leur cortège de gaspillage et de consommation effrénée. Il s'agit pour nous des deux revers de la même médaille.
- Nous considérons que, partout dans le monde, les inégalités sociales, la loi du profit et du plus fort conduisent à une société de plus en plus déséquilibrée, polluée, inhumaine et sont directement responsables du racisme, du crétinisme passif, des corruptions financières et politiques.
- Nous sommes pour l'auto-organisation des travailleurs, des habitants, des consommateurs dans les formes qu'il leur convient de se donner, pourvu qu'elles ne reproduisent pas, comme les mafias politiques de Droite comme de Gauche ou les bureaucraties syndicales, les tares que nous dénonçons plus haut.
- Nous sommes pour une Démocratie Directe qui correspondrait aux besoins authentiques des individus, sans distinction de sexe ou de nationalité et non plus au profits des marchands et des publicitaires, des bureaucrates et des notables.
- Nous n'appelons personne à nous "suivre" aveuglément et ne recherchons aucun pouvoir nous-mêmes, mais souhaitons œuvrer avec tous ceux et toutes celles qui veulent changer radicalement la société en prenant dès aujourd'hui leur destinée en main.

INVITATION

Le Chat noir vous intéresse, vous désirez participer à sa mise en œuvre,

PLUSIEURS SOLUTIONS :

ÉMETTEZ des critiques et des propositions concrètes en nous **rencontrant au 51 rue Landouzy à Reims** ou en nous écrivant au Chat Noir

Egrégore
BP 1213
51058 Reims cedex

AUTREMENT, envoyez nous vos articles sur les thèmes qui vous tiennent à cœur, billets d'Humeurs et d'Humour à l'adresse précédente ou par e-mail : ***lechatnoir@club-internet.fr***

OU ENCORE : même si vous ne pouvez répondre aux premières propositions ci-dessus, tout est encore possible ! Vous lisez la presse locale, régionale, il vous suffira de sélectionner et de classer par thème les articles qui vous intéressent. Faîtes nous les parvenir avec quelques annotations et réactions. Énormément de choses nous échappent , c'est pourquoi ces propositions peuvent nous permettre de combler une part de la contre information que les média distillent autour de nous et de vous offrir un espace d'expression selon vos moyens et degré de participation.



Retrouvez le Chat Noir tous les lundis de 19 h à 20 h sur Primitive , 92,4 MHz, à Reims
ainsi que sur l'Eko à Montpellier et Canal Sud à Toulouse
et les mercredis, de 16 h à 20 h, au 51 rue Landouzy, Reims

☎ : 03 26 40 27 08
web : http:// journal-lechatnoir.site.voila.fr
e-mail : lechatnoir@club-internet.fr